



AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

Est, par la présente, donnée par le soussigné, greffier de la Ville de Lac-Sergent

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tiendra une séance extraordinaire le lundi 15 décembre 2025 à 19h00, à l'Hôtel-de-Ville, 1525 chemin du Club-Nautique, pour l'adoption du budget du prochain exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 01 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 01^{er} jour de décembre 2025.

Vincent Rolland, directeur général et greffier